

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE CE 14^e JOUR DE JANVIER 2025 À 19 H 30**

Étaient présents : Monsieur Alain Lavallée, maire
Monsieur John Bradley, conseiller
Monsieur Yvon Forget, conseiller
Madame Marie-Claude Racine, conseillère
Monsieur Réal Déry, conseiller
Monsieur Maurice Rolland, conseiller

Était absent : Monsieur Ghislain Henri, conseiller

Madame Sylvie Burelle, directrice générale et greffière-trésorière et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques assistaient également à la séance.

R-1-2025 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

R-2-2025 Adoption du procès-verbal du 10 décembre 2024

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 10 décembre 2024;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que le procès-verbal du 10 décembre 2024 soit accepté tel que déposé.

R-3-2025 Adoption du procès-verbal - Séance du budget 2025

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance du budget 2025 tenue ce 17 décembre 2024;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance du budget tenue le 17 décembre 2024 soit accepté tel que déposé.

**R-4-2025 Adoption du procès-verbal
Séance extraordinaire du 17 décembre 2024**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue ce 17 décembre 2024;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2024 soit accepté tel que déposé.

R-5-2025 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Bradley, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que cette liste des comptes d'une somme de 277 269.69 \$ soit acceptée tel que déposée.

R-6-2025 Rapport d'activité - Directeur du S.S.I. pour l'année 2024

Le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Jean-François Rousseau dépose son rapport d'activité pour l'année 2024 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-7-2025 Dérogation mineure – 149 rue Moreau – Futur lot 6 636 707

Attendu que les requérants ont déposé une demande de permis d'opération cadastrale pour la création des lots 6 636 707 et 6 641 717;

Attendu que le plan projet de lotissement déposé propose que le futur lot 6 636 707 aura une profondeur 34.18 mètres dans une ligne latérale et 30,48 dans l'autre ligne ;

Attendu que le terrain actuel a une profondeur de 34,02 mètres;

Attendu que la superficie est conforme à la réglementation;

Attendu que ce terrain est déjà construit et occupé par un usage conforme;

Attendu que les membres du Comité ont reçu l'ensemble des documents pertinents à la demande;

Attendu que le comité consultatif recommande son acceptation;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour le futur lot 6 636 707 avec une profondeur de 34,18 mètres dans la ligne latérale nord et de 30, 48 dans la ligne latérale sud, le tout tel que démontré sur le plan projet minute 60368 de Vital Roy a.g..

R-8-2025 Programme de subvention- Bornes de recharge pour véhicule électrique - Autorisation de signature de l'entente de partenariat relative au programme

Attendu que le projet déposé par la municipalité dans le cadre du programme précité a été accepté par Hydro-Québec;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'entente de partenariat à intervenir entre la municipalité et Hydro-Québec;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente de partenariat de son projet soumis au programme pour le déploiement de bornes de recharge (240V) pour véhicule électrique et d'autoriser la réalisation du projet.

R-9-2025 Programme de subvention de 4500 bornes de recharge pour véhicules - Autorisation de signature de l'entente de contribution financière

Attendu que le projet déposé par la municipalité dans le cadre du programme de subvention de 4500 bornes de recharges pour véhicules précité a été accepté par Hydro-Québec;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'entente de contribution financière à intervenir entre la municipalité et Hydro-Québec;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente de contribution financière dans le cadre de subvention de 4500 bornes de recharge pour véhicule électrique et d'autoriser la réalisation du projet.

R-10-2025 Intention de participation au programme de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique Éco Énergie 360 de la Fédération Québécoise des Municipalités

Attendu que la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « **FQM** ») a lancé « *Éco Énergie 360* » (ci-après « *Éco Énergie 360* »), soit une initiative de décarbonation et d'amélioration de la performance énergétique d'actifs municipaux ;

Attendu que dans le cadre du programme d'Éco Énergie 360, la FQM offre aux organisations municipales des services clé en main et un financement afin de faciliter et d'accélérer la mise en place de mesures d'efficacité énergétique et de décarbonation de leurs actifs municipaux admissibles ;

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a pris connaissance du programme Éco Énergie 360 ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désire bénéficier du programme Éco Énergie 360 ;

Attendu que pour évaluer l'admissibilité des travaux au programme Éco Énergie 360, des renseignements à l'égard des actifs municipaux de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu doivent être colligés et utilisés par la FQM, Éco Énergie 360 Inc. ou tout autre intervenant ou partenaire au programme ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu :

- déclare sa volonté de participer au programme d'Éco Énergie 360 ;
- autorise la prise d'informations, d'inventaires ou analyses pouvant être effectuées par la FQM, Éco Énergie 360 Inc., et tout autre intervenant ou partenaire au programme, afin de mener les analyses préliminaires permettant notamment de déterminer les actions ou travaux à être effectués et l'admissibilité de ces travaux, et ce, sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM ou Éco Énergie 360 Inc. pour l'exécution de travaux selon les paramètres du programme Éco Énergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu confirme son intention de participer au programme Éco Énergie 360 ;

Que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu autorise la direction générale à :

- collaborer avec FQM, Éco Énergie 360 Inc. et tout autre intervenant ou partenaire au programme, à la prise d'informations, d'inventaires ou analyses afin de mener les analyses préliminaires permettant notamment de déterminer les actions ou travaux à être effectués et l'admissibilité de ces travaux, et ce, sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu ;

- transmettre à FQM, Éco Énergie 360 Inc. et tout autre intervenant ou partenaire au programme, tous documents, données, renseignements ou autorisations d'accès en lien avec les actifs municipaux ou les sources de consommation d'énergie;
- effectuer toutes démarches et interventions nécessaires et signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

R-11-2025 Entente – Tour de communication – Saint-Charles

Attendu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu souhaite continuer d'utiliser les équipements de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu afin de relier le service incendie à la centrale CAUCA;

Attendu que l'entente en vigueur a pris fin le 31 décembre 2024;

Attendu que des discussions ont permis de convenir des modalités applicables à la fourniture de ce service dans le cadre d'une nouvelle entente;

Attendu qu'il y a lieu de signer une entente intermunicipale établissant les modalités et le coût de ce service;

En conséquence il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu et unanimement résolu d'autoriser monsieur Alain Lavallée, maire et madame Sylvie Burelle, directrice générale à signer l'entente intermunicipale à intervenir avec la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

R-12-2025 Amélioration de la couverture cellulaire

Attendu que la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

Attendu que le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

Attendu que des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

Attendu que la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

Attendu que cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

Attendu que le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

Attendu que malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu :

De demander au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

De transmettre copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

R-13-2025 Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

Attendu que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

Attendu que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

Attendu que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

Attendu que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

Attendu que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

Attendu que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

Attendu les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

Attendu la hausse inconsiderée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

Attendu que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

Attendu que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Borduas, Simon Jolin-Barrette, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

R-14-2025 Démission – Jérémy Riley - Pompier à temps partiel

Attendu que monsieur Jérémy Riley doit quitter ses fonctions de pompier à temps partiel de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu pour raison de déménagement ;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que le conseil accepte cette démission.

R-15-2025 Démission – Marc Lavoie - Pompier à temps partiel

Attendu que monsieur Marc Lavoie désire quitter ses fonctions de pompier à temps partiel de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu par manque de disponibilité;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil accepte cette démission.

R-16-2025 Décompte – Ponceau rue Val d'Or

Attendu le rapport déposé par monsieur François Petit de la firme Aqua Consilium Experts-conseils, relativement aux travaux réalisés pour le ponceau de la rue Val d'Or par Bertrand Mathieu Ltée;

Attendu que pour donner suite à la vérification du décompte pour les travaux réalisés, monsieur François Petit recommande le paiement de 98 096.10\$ toutes taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Bradley appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le conseil accepte le décompte, et autorise la directrice générale à effectuer le paiement, comme recommandé.

R-17-2025 Conciliation bancaire et rapport budgétaire trimestriel 31 décembre 2024

Le conseil ayant pris connaissance des états budgétaires et de la conciliation bancaire pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2024 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu d'accepter le dépôt des rapports tels que présentés, en considérant que ces montants peuvent varier d'ici la préparation des états financiers effectués par les vérificateurs externes.

R-18-2025 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que la séance soit levée.



Alain Lavallée
Maire



Sylvie Burelle
Greffière-trésorière et directrice générale

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-5-2025, R-8-2025, R-9-2025, R-11-2025, R-13-2025 et R-16-2025

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 15^e jour de janvier 2025.



Sylvie Burelle
Greffière-trésorière et directrice générale